

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 03 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2020

**PRESENTS** : M. DANILET René, Mme BEGO Anne, MM. BURBAN Bernard, GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes HOUÉIX Marie Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, GUILLET Isabelle, M. HAUROGNE Ludovic, Mme LUCAS Sabrina.

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROUSSEAU Serge qui a donné pouvoir à M. POSSEME Gildas ; M. DUFRAICHE Vincent qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Sabrina.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean Pierre GALUDEC.

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 06 février 2020.

## ***2020.01.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 26 novembre 2019.

## ***2020.01.02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS***

Monsieur le Maire rappelle en préambule que la Commune de PLUHERLIN met à la disposition des associations pluhérinoises de nombreuses infrastructures (salles, terrains de sports ...) afin que chacune d'elles puisse développer ses activités. Ces mises à disposition sont le principal biais de soutien aux associations. En outre, les salles font l'objet d'une constante amélioration au fil des ans. La seconde façon d'apporter une aide aux associations est l'attribution de subventions, pour celles dont le besoin est avéré.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « finances », décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes :

INTITULE	SUBVENTION 2020 EN EUROS
FNACA	40
La Gentiennne	1 500
La Gentiennne : subvention annuelle encadrement jeunes (principe acté par délibération de mai 2018)	1 800
Entente Sportive Pluherlin Rochefort	1 000
Comité de Jumelage avec Incourt	200
Comité de la Fête du Pain	600
Pielin Multisports – nouveau nom : Pierokamali	200

INTITULE	SUBVENTION 2020 EN EUROS
Association Culturelle	300
Bugale Pielin	200
Société de chasse	1 400
Arz Scène	100
Harmonie Fanfare MALANSAC	80
SEM AGRI - QUESTEMBERG	60
La Croix Rouge – QUESTEMBERG	100
Chorale Ste Cécile - MALANSAC	70
Association des Donneurs de sang – QUESTEMBERG	50
Ligue contre le Cancer	50
Resto du Cœur	100
ADAPEI « Les Papillons Blancs »	50
Handi Chiens SAINT BRANDAN	50
Union dép. des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100
Association Tréf'futé de TREFFLEAN	50
Rêves de clowns	100
Scouts Guides – Groupe de MALANSAC	110
<b>Subventions exceptionnelles</b>	
Société de chasse : pour l'acquisition de carrelage pour le local chasse	682
ESPR : demande de subvention exceptionnelle pour frais d'entraînement	1 000

**AUTRES DISPOSITIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- la demande de subvention de 1 000 € de l'Entente St Marc sera convertie plutôt, le cas échéant, par l'achat d'un banc directement par la Commune.
- les Toqués Pluherlinois n'ont pas fait de demande de subvention mais bénéficient de l'utilisation gratuite de la cuisine de la cantine pour 5 ateliers cuisine par an.
- les demandes de subventions reçues à compter de ce jour (lundi 03 février 2020) seront considérées comme étant hors délai et ne seront pas examinées par le Conseil Municipal.

**2020.01.03 : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ST GENTIEN**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 17 juin 2011 a décidé que le contrat d'association conclu entre l'école Saint Gentien et l'Etat concernerait les classes maternelles en plus des classes élémentaires pour les seuls élèves domiciliés à PLUHERLIN.

L'inspection d'académie a fixé pour l'année scolaire 2019 - 2020 le coût moyen d'un élève d'une école publique dans le Morbihan comme suit :

- Elève de classe maternelle : 1 385.84 € ; Elève de classe élémentaire : 426.65 €.

**Effectif dans l'école Saint Gentien au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

**108 élèves dont 6 venant de communes extérieures soit 102 élèves pluherlinois :  
Classes maternelles : 35 élèves ; Classes élémentaires : 67 élèves.**

La participation de la Commune de PLUHERLIN dans le cadre du contrat d'association est donc la suivante :

- Elève de classes maternelles	1 385.84 € x 35 =	48 504.40 €
- Elève de classes élémentaires	426.65 € x 67 =	28 585.55 €
- Le montant global sera donc de		77 089.95 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de participer au fonctionnement de l'école Saint Gentien dans les conditions financières décrites ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de forfait communal des classes sous contrat d'association de l'école Saint Gentien. Celle-ci prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **2020.01.04 : AIDES AUX ECOLES**

Effectifs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Ecole Privée St Gentien PLUHERLIN	108 élèves	(rappel 2019 : 116 élèves)
- Ecole Publique ROCHEFORT EN TERRE	34 élèves	(rappel 2019 : 40 élèves)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'aider pour 2020 les écoles comme suit :

#### **1 – CLASSES VERTES ET DE DECOUVERTE : 16.50 €/élève :**

- Ecole Saint Gentien	16.50 € x 108 =	1 782.00 €
- Ecole publique de Rochefort	16.50 € x 34 =	561.00 €

Le paiement s'effectuera sous forme de subvention versée **sur présentation des factures** à l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint Gentien et à l'OCCE de l'école publique.

#### **2 – ARBRE DE NOEL : 6.00 €/élève soit :**

- Ecole Saint Gentien :	6.00 € x 108 =	648.00 €
- Ecole publique de Rochefort	6.00 € x 34 =	204.00 €

#### **2020.01.05 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES CULTURELLES DE L'ECOLE ST GENTIEN**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée St Gentien lui demandant, comme les années précédentes, la prise en charge par la commune d'une partie du coût financier des activités culturelles mises en place pour les élèves de l'école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 500 € pour le soutien des activités culturelles de l'école Saint Gentien. Cette subvention sera versée à l'A.P.E.L. de l'école Saint Gentien au titre de l'année 2020, **sur présentation de factures**, et inscrite au budget.

#### **2020.01.06 : COTISATIONS ET INDEMNITES DIVERSES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, renouvelle sa participation aux organismes suivants à savoir :

INTITULE	COTISATION 2020 EN EUROS
Centre Social Eveil	Base 1 555 hts
- Famille (1.50 €/ht)	2 332.50

- CLAS Activités péri-scolaires (15.70 € /élève primaire pour 105 élèves en 2019)	1 648.50
- Centre Social coordination animation globale (4.00 €/ht)	6 220.00
- Locaux à CADEN (0.70 €/HT)	1 088.50
- Projet 2017/2020 (0.30 €/ht en 2017 ; 0.60 €/ht en 2018 ; 0 ,90 €/2019)	1 399.50
	<b>TOTAL : 12 689.00</b>
Association des Maires du Morbihan	460.28
Indemnité gardiennage de l'église	112.00

### ***2020.01.07 : RALLYE AUTO EDITION 2020***

L'association Breiz Compétition Auto se propose d'organiser, comme chaque année, son rallye auto les 02 et 03 mai 2020. Il s'agirait de la 7<sup>ème</sup> édition de ce rallye régional. Pour ce faire, les organisateurs demandent l'autorisation de principe du Conseil Municipal quant à l'organisation de ce rallye ainsi que la mise à disposition d'infrastructures : parkings de l'école, de la salle de sports, de l'ancienne école, utilisation de la salle les Grées, emprunt de routes communales.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorablement quant au principe de l'organisation de ce rallye et à la mise à disposition des infrastructures.

### ***2020.01.08 : ECOLE NOTRE DAME DE QUESTEMBERT : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE***

Monsieur le Maire indique qu'un courrier est arrivé en mairie relatif à la scolarisation d'un enfant à l'école Notre Dame de QUESTEMBERT. Cet élève est scolarisé en classe d'intégration scolaire (ULIS école) à l'école Notre Dame de QUESTEMBERT, classe dont ne dispose pas l'école Saint Gentien. A ce titre, l'école Notre Dame demande à la commune de participer financièrement à la scolarisation de cet enfant à hauteur de la participation d'un élève scolarisé à PLUHERLIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement à la scolarisation de cet élève à hauteur de 426.65 €.

### ***REUNIONS EXTRA-MUNICIPALES***

***Réunion COPIL Natura 2000*** : Gildas POSSEME a participé avec René DANILET à la réunion du 16 janvier dernier : l'animation des actions menées sur ce site est assurée par le Grand Bassin de l'Oust et plus particulièrement par Julie MAINGARD, qui y est salariée. Le mandat du GBO pour le suivi de la gestion du site Natura 2000 est reconduit pour les années à venir.

Dans ce cadre, une coupe d'arbres le long de la RD 774 a été réalisée sur la parcelle dont est propriétaire la Commune. La vidéo de ces travaux réalisée par le GBO est diffusée. PLUHERLIN est particulièrement concernée par le site Natura 2000 mais MOLAC, ROCHEFORT EN TERRE et MALANSAC le sont aussi. Le département poursuit ses acquisitions dans la zone Natura 2000 de PLUHERLIN. Son emprise foncière devrait atteindre environ 40 hectares d'ici la fin de l'année. Selon les relevés réalisés, environ 29 000 personnes ont fréquenté en 2019 les lieux.

Au cours de cette réunion, les Amis du Moulin de la Grée ont présenté leur projet de rénovation du Moulin de Quenelet (celui en ruine).

Dernière nouvelle : la loutre est bel et bien présente sur le territoire.

### ***POUR INFORMATION***

***Chapelle de la Barre*** : la réfection des enduits intérieurs a été réalisée. Le résultat est concluant mais le nettoyage de la chapelle laisse à désirer.

***Réouverture du foyer des jeunes*** : Jean Pierre GALUDEC informe de la réunion du 25 janvier organisée avec le Centre Social Eveil visant à la réouverture du foyer. Les jeunes et leur famille y étaient conviés afin de relancer le foyer après plus d'un an de fermeture pour cause de travaux. Les échanges ont été constructifs, les jeunes ont fait des propositions intéressantes. Leur volonté de s'impliquer a été particulièrement remarquée.

***La Salle Françoise d'Amboise*** est désormais ouverte aux associations et la plupart d'entre elles se sont déjà bien appropriées l'équipement.

***Repas de fin de mandat*** : il aura lieu le vendredi 06 mars. Au préalable, il est proposé la visite d'une entreprise locale.

**Fait à PLUHERLIN, le 04 février 2020**  
**René DANILET**  
**Maire de PLUHERLIN**



\*\*\*\*\*